

B E R U F S B I L D U N G S G E S E T Z

Abstimmung 3. Dezember

Stellungnahme von Bundesrat Honegger zur Annahme

Der Bundesrat hat mit Genugtuung Kenntnis genommen vom Ausgang der Abstimmung über das Berufsbildungsgesetz. Der Weg ist damit geebnet zur allgemeinen Einführung von Neuerungen, die sich auf der Grundlage der Freiwilligkeit schon unter dem alten Gesetz angebahnt und bewährt haben. Wir fassen das Ja des Volkes als eindeutige Zustimmung zu unserem System der beruflichen Ausbildung auf, aber auch als Bereitschaft, dieses System dauernd weiterzuentwickeln und zu verbessern.

Von den Gegnern des Gesetzes wurden Vorbehalte und Befürchtungen geäussert, die wir nicht leicht genommen haben. Wie wir stets deutlich sagten, glauben wir aber nicht, dass diese Befürchtungen gerechtfertigt sind. Wir sind überzeugt davon, dass das neue Gesetz positive Wirkungen entfaltet, wenn Arbeitgeber, Arbeitnehmer und Vollzugsbehörden seine Möglichkeiten nutzen.

Nachdem nun das Resultat vorliegt, sind wir nicht unglücklich, dass das Referendum eine breit angelegte Diskussion über die Berufsbildung veranlasst hat. Besonders befriedigt sind wir, dass nach einer Serie negativer Entscheide wieder einmal eine bildungspolitische Vorlage die Zustimmung des Souveräns gefunden hat.

L O I
S U R L A F O R M A T I O N P R O F E S S I O N N E L L E

Votation du 3 décembre

Commentaire du conseiller fédéral Honegger
sur l'adoption de la loi

Le Conseil fédéral a pris acte avec satisfaction de l'issue de la votation relative à la loi sur la formation professionnelle. Les obstacles étant aplanis, il est désormais possible d'instituer d'une manière générale des innovations de caractère jusqu'ici facultatif qui se sont préparées et ont fait leurs preuves déjà sous l'empire de l'ancienne loi. Nous interprétons le oui du souverain comme son adhésion claire et nette à notre système de formation professionnelle. Selon nous, cela signifie aussi qu'il est disposé à ce que ce système soit continuellement développé et amélioré.

Nous n'avons pas pris à la légère les réserves et les craintes exprimées par les adversaires de la loi. Mais comme nous l'avons toujours dit clairement, nous ne croyons pas que ces craintes soient justifiées. Nous sommes persuadés que la nouvelle loi aura des effets positifs si les employeurs, les travailleurs et les autorités chargées de l'exécution utilisent les possibilités qu'elle leur offre.

Maintenant que le résultat du scrutin est connu, nous ne sommes pas fâchés que le référendum ait été l'occasion d'une discussion de grande envergure sur la formation professionnelle. Nous sommes tout particulièrement satisfaits de ce qu'après une série de votes négatifs un projet de loi sur la formation ait trouvé l'assentiment du souverain.